

PRÉFÉRENCE FLASH INFOS

Numéro 83 - Novembre 2020



SPÉCIAL COC 2020

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

AGENDA

 **24 nov. au 15 déc. 2020**

**Formation des évaluateurs
CléA**

 **3 déc. 2020**

Comité exécutif

 **16 déc. 2020**

ACACED

Comité de pilotage

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
Gwenaëlle LEPAGE,
Présidente de Préférence

COMITÉ DE RÉDACTION
Claire Delaye, Jacques Réodo,
Eric Nigay, Valérie Huré,
Brigitte Pottier.

Faites-nous parvenir vos articles
claire.delaye@agrosupdijon.fr

preference-formations.fr



LES 7 RÉSOLUTIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

Nous insistions lors du COC 2019 sur la nécessité et les enjeux d'un fonctionnement démocratique.

Nous avons mis beaucoup d'espoir sur un printemps mobilisateur autour de l'expression des attentes des établissements quant à leur réseau et dans un second temps sur des modalités ambitieuses au service de la co-construction des orientations et du budget lié.

Puis la COVID19 est passée par là et nous avons choisi de laisser à chacun toute la disponibilité nécessaire pour faire face à la crise dans son établissement et de remettre à 2021 la mise en œuvre de nos bonnes résolutions.

A l'image de cette année frustrante sur le plan des relations sociales, le COC 2020 a dû être organisé de manière asynchrone, du 9 octobre au 15 novembre 2020.

En amont, fin septembre, chaque établissement a reçu un rapport individualisé de son activité dans Préférence. Puis, le 9 octobre, le rapport moral et les propositions de résolutions ont été présentés aux établissements pour permettre à chacun de poser ses questions, faire ses remarques et propositions.

Pour cela, un espace d'échange asynchrone a été ouvert jusqu'au 15 novembre.

Le vote en ligne accessible à partir du 16 octobre a permis aux 143 établissements membres de Préférence de se prononcer sur les résolutions proposées.

Bien que sur le fil, la mobilisation des établissements a été suffisante pour atteindre le quorum indispensable au fonctionnement réglementaire de Préférence. Mais notre ambition démocratique d'un fonctionnement instituant de Préférence ne peut se satisfaire du vote annuel de résolutions faiblement débattues.

Les dynamiques collectives qui caractérisent le pilotage et le fonctionnement des communautés d'action doivent également trouver leur traduction pour la communauté d'appartenance qu'est Préférence. Nous nous attacherons donc particulièrement à faire vivre la résolution 2020-031.



Résolution relative à la contribution

2020-02

(...)Pour les membres contributeurs, la contribution se compose d'une part fixe et d'une part variable :

- la part fixe a pour fonction de financer le fonctionnement de Préférence. Elle est forfaitaire, définie par le COC. La part fixe est exigible annuellement dans sa totalité. Elle n'est exigible qu'une fois par an, quel que soit le nombre d'actions dans lesquelles l'établissement est engagé,

- la part variable a pour fonction de financer le développement de nouvelles actions. Son montant minimum est fixé par le COC. La part variable est définie, pour chaque action, par les instances de pilotage de l'action. A défaut d'une définition par ces instances, le montant minimum défini par le COC s'applique de plein droit.

Pour 2021, le montant de la part fixe est fixé à 1000 € par année civile.

Il appartient à chaque communauté d'action constituée autour des actions de Préférence de déterminer à partir de quel moment la contribution à Préférence devient exigible pour accéder aux bénéfices du travail collectif. Le montant minimum de la part variable est fixé à :

- 6 % du montant des échanges pour les actions générant des échanges financiers entre établissements,

- 3 % du chiffre d'affaire pour les actions ne générant pas d'échanges financiers entre établissements. Il appartient aux communautés d'action de déterminer leur modèle économique et notamment la part variable de la contribution au réseau adaptée à l'action dans le respect de cette résolution.

Résolutions relatives aux orientations

2020-031

Mettre en œuvre les conditions d'une réflexion stratégique collective autour des évolutions à venir du réseau pour tenir compte des mutations du contexte et des attentes des établissements

2020-032

Concernant l'activité,

- Poursuivre l'accompagnement des collectifs autour d'actions existantes et accompagner l'émergence, la construction et la mise en œuvre de nouveaux projets collectifs apportés et pilotés par les établissements et/ou leurs réseaux.

- Poursuivre les efforts réalisés autour de l'attractivité des métiers préparés par les établissements et de la valorisation des formations qu'ils dispensent.

- Poursuivre l'effort réalisé pour mettre en lumière l'inscription des actions de Préférence dans les politiques publiques, notamment en lien avec les enjeux numériques.

2020-033

Développer, sur la base des partenariats nationaux engagés dans le cadre des actions actuelles et à venir du complexe, les conditions d'une représentation performante des établissements auprès des organisations nationales professionnelles et financières.

3 NOUVEAUX ÉLUS AU COMITÉ EXÉCUTIF

FABIENNE MARTIN DIRECTRICE DE L'EPLFPA DE BESANÇON (25)



Ces 6 dernières années Fabienne MARTIN était directrice de l'EPL de Saint-Lô Thère. Depuis le 1er septembre 2020, elle a pris ses fonctions comme directrice de l'EPL de Besançon.

Très engagée dans les réseaux nationaux depuis de nombreuses années (Préférence, réseau F2A, réseau des Enils) elle a aussi travaillé sur des projets de communication en faveur de l'attractivité des métiers de la filière laitière en partenariat avec l'interprofession nationale, sur le développement d'offres de formation professionnelles, pour répondre à des enjeux territoriaux emplois-formation, sur le développement de dispositifs e-learning en partenariat avec des professionnels.

En rejoignant le comité exécutif du réseau elle souhaite :

« Participer à la mise en place d'actions du réseau Préférence dans le cadre de ses axes stratégiques et plus spécialement : participer au positionnement du réseau dans sa représentation auprès des organisations nationales professionnelles et participer à des actions collectives de représentation des EPL en faveur de l'attractivité des métiers en tension et de l'offre de formation en adéquation. »

Contact : fabienne.martin@educagri.fr

LUDOVIC DERET DIRECTEUR DE L'EPLFPA DE VESOUL (70)



Directeur de CFAA, directeur de CFAA / CFPPA puis directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire, Ludovic DERET est aujourd'hui directeur de l'EPLFPA de Vesoul.

Le comité exécutif n'est pas une première pour lui puisqu'il en a déjà été membre de 2004 à 2010. Quelle est votre motivation pour rejoindre le comité exécutif du réseau ?

« Engagé depuis toujours dans le renforcement et le développement du travail collectif et collaboratif dans nos établissements, c'est tout naturellement qu'en 2004 j'ai décidé de m'engager dans l'aventure Préférence FORMATIONS. J'ai tout de suite adhéré aux valeurs de ce groupement d'établissements et partagé les objectifs de développement. Après un « débrayage » de neuf ans lié à ma fonction d'adjoint scolaire, je souhaite à nouveau m'engager dans cette action collective au profit de nos territoires et dans l'intérêt général. »

Contact : ludovic.deret@educagri.fr

DIDIER BERNAT DIRECTEUR DU CFA DE MERDRIGNAC (22)



Après un passage de 3 ans comme directeur du CFPPA de Metz Courcelles Chaussy, Didier BERNAT a pris le poste de Directeur du CFA de Merdrignac en Bretagne.

C'est un contributeur actif du réseau Préférence depuis une douzaine d'années au travers de différents projets comme SAP Paysage, Cléa, Elagage EDF, Jardinerie...

Ce qui motive la candidature de Didier au comité exécutif :

« Le travail en réseau me semble une pierre essentielle dans le quotidien du directeur et développeur de formations que nous sommes. (...) Pour moi, Préférence, c'est : des travaux de groupes sur le plan national afin d'expérimenter, des appels d'offres au niveau national, une écoute dans les EPL lorsque un projet se met en place, des valeurs collaboratives, des moments conviviaux... La présence de l'apprentissage à travers de directeurs de CFA dans le réseau favorise également le partage d'expérience. Le fait de présenter ma candidature au comité exécutif de Préférence va me permettre de reprendre de la hauteur dans mon travail de directeur. C'est également un juste partage dans notre investissement dans chaque établissement. »

Contact : didier.bernat@educagri.fr

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution relative à la désignation du comité exécutif

18 MEMBRES PERMANENTS

Le Comité Exécutif est composé de 18 membres permanents ayant droit de vote.

Un(e) Président(e) désigné par arrêté ministériel : **Gwenaëlle LEPAGE**

Directrice de l'EPLFPA du Loir et Cher

L'ordonnateur de Préférence :

Roland DELON Directeur de la Bergerie Nationale

Un représentant du DNA :

Thierry LANGOUET Adjoint du Directeur Général d'AgroSup Dijon, Directeur d'Eduter ou son représentant

Des membres désignés par leurs communautés d'action pérennes :

2 pour le Réseau F2A

13 REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS

Frédérique ELBÉ

Directrice de l'EPLFPA d'Avize Viticampus

Christophe AUBOUEIX -

Directeur de l'EPLFPA de Bourges >>

>>

Pierre BOTHERON

Directeur de l'EPLFPA de Fontaines

Emmanuel BRIVOT

Directeur Adjoint FPCA de Rennes-Le Rheu

Luc CHAMPIN

Directeur de l'EPLFPA du Bourbonnais

Philippe DESHAYES

Directeur CFPPA de Coutances

Guillaume LE BIGOT

Directeur du CFPPA Le Robillard

Patrick MATHIEU

Directeur du CFPPA de Metz-Courcelles

dont 3 nouveaux élus en 2020 :

Fabienne MARTIN

Directrice de l'EPLFPA de Besançon

Didier BERNAT

Directeur du CFA de Merdrignac

Ludovic DERET

Directeur de l'EPLFPA de Vesoul

2 postes vacants.



RÉSOLUTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES

2020-06

Tous les établissements publics d'enseignement agricole ont, aux termes de la convention constitutive de Préférence, vocation à intégrer, s'ils le souhaitent, le complexe créé par la convention constitutive. Le COC valide la mise à jour de la liste des membres, telle qu'elle sera arrêtée par le Comité Exécutif au 20 décembre 2020 et demande sa soumission à cette date à l'agrément du ministre de l'agriculture.

Le COC a validé l'intégration de 4 nouveaux établissements.

EN 2021, PRÉFÉRENCE COMPTERA **145 MEMBRES**

